



Sommaire

Audit des comptes 2014 et 2015 : tous irresponsables !	1
Stratégie : En attendant Godot !	2
Index égalité femmes / hommes : un bon début	2
Du CE au CSE	2

Audit des comptes 2014 et 2015 : tous irresponsables !

Audit des comptes 2014 et 2015 :

Pour rappel : Le 1er Août 2017, les élus du Comité d'Entreprise de l'UES Globecast ont voté à l'unanimité l'audit des comptes de l'instance sur les exercices 2014 et 2015 par un cabinet externe. La restitution de cet audit a eu lieu le 25 octobre 2018. À cette occasion, des demandes de renseignements ont été adressées à l'ancienne mandature notamment sur **38 000 € de créance injustifiée, 3 500 euros de chèques vacances inexpliqués et 30 000 € de chèques vacances non retrouvés**. La CGT, a précisé aux élus en date du 20 décembre 2018 qu'une réponse à ces irrégularités pourrait être présentée au CE suivant du 24 janvier 2019.

Les réponses apportées par l'ancienne mandature au cours de ce Comité d'Entreprise du 24 janvier 2019 ont fait l'objet d'un échange contradictoire avec l'expert Fidugec mandaté par l'instance, mais n'ont pas été jugées satisfaisantes par celui-ci.

L'expert du CE n'a donc pas été en mesure de modifier ses conclusions du 25 octobre 2018, et confirmées dans son courrier du 24 janvier qui stipule : « en raison de l'importance des **anomalies et incohérences** ci-dessus, il est d'avis que **les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères** et ne donnent **pas une image fidèle du résultat** des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du comité d'entreprise à la fin de l'exercice 2015. ».

Face à ce rapport, nous avons essuyé le déni des élus et représentants de la CGT dans le cadre de leurs missions au sein de l'ancienne mandature. En dépit des efforts du bureau du CE, il n'a pas été possible de cerner dans les manquements constatés par notre expert, ce qui relève d'erreurs comptables de ce qui relève d'un préjudice subi par le CE. C'est pourquoi le secrétaire du CE a proposé aux élus une motion lui donnant mandat pour porter plainte contre X pour abus de confiance caractérisé, afin de tenter de trouver auprès du juge la réparation du préjudice subi.

Les élus CGT et CFDT ont décidé de voter contre cette motion

Analyse de la CFE-CGC

Anatomie du préjudice : une faute morale et un manque à gagner ... par impéritie et incurie !

Le préjudice subi par le CE est de deux ordres : d'une part un préjudice moral, compte tenu des erreurs cumulées pendant au moins deux ans par des personnes qui avaient en charge la gestion de vos subventions, et d'autre part un préjudice financier bien réel qu'il aurait convenu d'analyser pour connaître avec précision ce qui relève d'erreurs d'affectation ou d'irrégularités plus discutables.

Malheureusement, après avoir voté un audit des comptes 2014 et 2015 à l'unanimité, les élus du Comité d'Entreprise, sans doute déçus du résultat obtenu, rétro-pédalent et s'enferment dans le déni de réalité, en refusant de prendre leurs responsabilités pour permettre à l'instance de trouver le moyen de réparer son préjudice, ne fût-ce qu'en partie.

Pour notre part, nous considérons que les sommes perdues et non justifiées ne pourront jamais être recouvrées, puisque l'ancienne mandature nous oppose un déni de réalité du préjudice. Faire en sorte que les sommes qui vous sont dues vous reviennent constitue la seule motivation qui nous anime depuis le début de cette affaire. Si la faute morale est bel et bien avérée, une condamnation judiciaire n'apporterait, à cet égard, rien aux salariés.

En tant qu'Organisation Syndicale et élus du CE, nous avons fait tout notre possible pour alerter l'instance et la Direction afin de permettre de recouvrer les sommes qui vous reviennent. Après, chacun pourra prendre ses responsabilités puisque chaque salarié est personnellement victime des irrégularités de gestion de l'ancienne mandature.

Pour notre part, nous continuerons toutefois à faire en sorte que la Direction rembourse les sommes indûment assumées par le Comité d'Entreprise à cause de la gestion hasardeuse de l'ancienne équipe, afin que votre futur CSE puisse bénéficier du maximum de ressources auxquelles il a droit.

Stratégie : En attendant Godot !

Dans le cadre des consultations annuelles obligatoires du CE, le PDG de notre Entreprise a présenté la mise à jour de son plan stratégique à vos élus au cours de cette séance de CE.

Analyse de la CFE-CGC

Obsession du Free Cash-Flow

Le pilotage par les coûts demeure le seul dogme des orientations stratégiques de notre entreprise. Notre PDG semble se limiter à vouloir tirer parti de la consolidation du marché, sans nous présenter de démarche proactive structurée pour relever le chiffre d'affaires.

Tout au plus, quelques velléités de positionner Globecast sur la publicité adressée (SSAI) en intégrant des solutions partenaires nous laisse espérer quelques développements intéressants. Une part grandissante est donnée à la virtualisation et à la cloudification de nos activités. Pour le

reste, tous les segments sont en recul par rapport au plan stratégique sans qu'on comprenne bien quelles actions concrètes sont menées pour améliorer la situation.

Optimisations, réductions de coûts, y compris de personnel, et étalement des investissements sont les seuls pourvoyeurs d'une augmentation du Free Cash-Flow attendue pour 2023.

Au reste, nous nous félicitons que la Stratégie de l'Entreprise soit enfin présentée par la Direction Générale plutôt que par la Direction financière, comme cela avait été le cas l'année dernière. Cela constituait l'une de nos revendications.

En tout état de cause, vos élus CFE-CGC, lorsqu'ils seront consultés, s'assureront que les intérêts des personnels soient correctement pris en compte par la Direction dans sa marche forcée vers la génération de Free Cash-Flow...

Index égalité femmes / hommes : un bon début

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (n°2018-771, article 104) impose aux entreprises de 250 à 1 000 salariés de calculer chaque année des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, selon des modalités et une méthodologie définies par le décret n°2019-15 du 8/01/2019.

Toute note inférieure ou égale à 75 / 100 impose à l'Entreprise de mettre en œuvre des actions correctrices, sous risque de sanction financière pouvant atteindre 1% de la masse salariale. C'est pour respecter ces dispositions que Globecast a publié son premier indice sur l'année civile 2018.

Sa valeur est de 85 / 100.

Analyse de la CFE-CGC

Une note au-dessus du plancher...dans la moyenne

Compte tenu du calendrier de publication, il est difficile à ce stade d'obtenir une comparaison objective avec les entreprises de même strate, d'autant que 68% des 5200 entreprises de 250 à 999 salariés se sont pliées à cette obligation le 1er septembre dernier. Les PME semblent avoir obtenu une note moyenne de 82 / 100, ce qui place Globecast dans la moyenne.

La CFE-CGC continuera d'être vigilante pour s'assurer que les écarts entre femmes et hommes soient les plus faibles possibles, dans le respect de la loi.

Du CE au CSE

Les ordonnances Macron de 2017 ont organisé la fusion des Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel et CHSCT, en une nouvelle instance unique baptisée Comité Social et Economique, mise en place au plus tard le 31 Décembre 2019.

C'est pourquoi vous voterez pour élire vos 11 nouveaux représentants (8 cadres et 3 Etams) au sein de cette instance d'ici à la fin de l'année 2019.

Analyse de la CFE-CGC

Il nous semble opportun de confier à la commission de transfert, qui assure la continuité entre le CE et le CSE, la continuation de l'exécution du programme des ASC 2019 voté par le CE.

C'est pourquoi vos élus CFE-CGC vont proposer une convention au prochain CE afin de vous permettre de pouvoir continuer de disposer de vos prestations jusqu'à mi-Décembre, sans rupture de service.

Participez à nos listes

Envie de contribuer à ce que ça change ? N'hésitez pas, rejoignez-nous pour peser dans les débats sur la prochaine mandature !

Lien formulaire à prévoir

Pour retrouver tous les documents présentés en séance accédez à Alfresco*

*l'accès à la base Alfresco est réservé à nos adhérents

Philippe Petit,
Secrétaire du CE



Catherine Lamarche,
Trésorière du CE

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/globecast/>